



Conseil économique et social

Distr. générale
30 octobre 2015

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Quatrième session

Bangkok, 27-29 octobre 2015

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa quatrième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	2
II. Compte rendu des travaux	5
A. Mécanismes régionaux de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.....	5
B. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque.....	6
C. Développement sensible aux risques.....	8
D. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes.....	9
E. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe	9
F. Examen de l'orientation future du sous-programme	11
G. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.....	12
H. Questions diverses.....	12
I. Adoption du rapport	12
III. Organisation de la session.....	12
A. Ouverture, durée, session	12
B. Participation	12
C. Élection du Bureau	13
D. Ordre du jour	13
E. Manifestations parallèles.....	14
Annexe	
Liste des documents.....	15

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité reconnaît le rôle du secrétariat en tant que plate-forme régionale multidisciplinaire et multilatérale et, à cet égard, le prie de continuer à faciliter le dialogue et la coopération à l'échelon régional en vue de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les activités de développement, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Il prie le secrétariat d'établir des liens formels avec les différentes plates-formes régionales de réduction des risques de catastrophe afin d'assurer que les recommandations politiques de ces plates-formes soient intégrées aux délibérations interdisciplinaires et multisectorielles de la Commission. À cette fin, le Comité lui recommande de faire des efforts concertés pour que les résultats de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe soient pris en compte de manière homogène par les travaux du Comité et ultérieurement par ceux de la Commission.

3. Tout en reconnaissant la valeur du travail accompli par le Mécanisme de coordination régional pour la région de l'Asie et du Pacifique et son Groupe de travail thématique sur l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, le Comité recommande au secrétariat de promouvoir, grâce à ce mécanisme, une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies dans les activités se rapportant à la réduction des risques de catastrophe.

4. Le Comité prie le secrétariat d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai, les accords sur les changements climatiques et les différents aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ayant trait au renforcement de la résilience aux catastrophes. À cette fin, il recommande qu'un bureau permanent composé des Président et Vice-Présidents de sa quatrième session soit constitué en tant qu'autorité responsable lors des contacts avec les autres plates-formes régionales au cours de la période intersessions. Les mandats du bureau permanent seront établis par le Secrétariat et soumis au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission pour examen et adoption.

5. Il félicite le secrétariat pour le travail qu'il accomplit sous forme de travaux d'analyse, notamment en ce qui concerne les politiques, pour aider les États membres à faire face aux risques de catastrophe. À cet égard, le secrétariat est prié de promouvoir l'apprentissage régional et de recueillir les bonnes pratiques mises en œuvre dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement, la budgétisation et les programmes sectoriels pertinents, ainsi que les enseignements qui en ont été tirés.

6. Le Comité félicite le secrétariat pour ses travaux d'analyse et l'invite à continuer de développer les connaissances régionales en la matière et à mettre davantage l'accent sur l'élaboration de politiques de développement sensible aux risques par la publication régulière du *Asia-Pacific Disaster Report* afin de le tenir informé des progrès accomplis par les pays de la région dans la réalisation des objectifs et des cibles, conformément au Cadre de Sendai et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Le secrétariat est prié de faciliter la coopération régionale pour faire face aux risques de catastrophe, en particulier ceux qui sont d'origine transfrontière, notamment en assumant le rôle de centre régional pour le partage des connaissances, l'assistance technique, la formation sur mesure dont la formation en ligne, les applications technologiques, les données d'expérience et l'analyse des politiques. Dans ce contexte, le Comité recommande que le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes s'efforce de combler les lacunes en matière de gestion de l'information et de partage des connaissances en promouvant la coopération régionale et la Sud-Sud.

8. Tout en reconnaissant la valeur des services consultatifs régionaux dans la réduction des risques de catastrophe, le Comité prie le secrétariat de mettre à la disposition d'un plus grand nombre de pays, en particulier des pays très exposés à ces risques mais dotés de faibles capacités pour y faire face, sur demande, des services adaptés, comme l'alignement de tous les systèmes nationaux de gestion des catastrophes sur le Cadre de Sendai, la mise à jour des guides techniques sur l'évaluation des besoins après une catastrophe et les plans d'urgence, ainsi que l'élaboration de plans stratégiques à moyen terme pour la gestion des risques de catastrophe transfrontière.

9. Le Comité prie le secrétariat de continuer à améliorer les systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque et à aider les États membres à renforcer leurs systèmes nationaux, y compris en leur apportant un soutien pour le renforcement de leurs capacités.

10. Il lui recommande de travailler à l'établissement d'un mécanisme de coopération régional pour l'alerte rapide portant sur les inondations des bassins fluviaux transfrontières et le prie de collaborer avec ses partenaires pour faire avancer les choses dans ce domaine prioritaire, conformément à la résolution 71/12 de la Commission. Il lui recommande en outre de remédier aux carences en ce qui concerne l'alerte rapide en cas de vidange brutale des lacs glaciaires, de crue soudaine et de glissement de terrain, notamment par la mise en place d'un réseau de recherche.

11. Tout en reconnaissant la valeur du partenariat établi de longue date entre le secrétariat de la CESAP et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en matière d'alerte rapide multirisque, le Comité recommande le renforcement de cette collaboration, dans le cadre de la mise en œuvre régionale du Réseau international pour les systèmes d'alerte rapide multirisque. À cet égard, il recommande également que le Comité des typhons de la CESAP et de l'OMM et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux de la CESAP et de l'OMM soient renforcés et que le secrétariat de la CESAP devienne un partenaire du Comité des cyclones tropicaux de l'OMM pour le Pacifique Sud et le Sud-Est de l'océan Indien.

12. Il est recommandé au secrétariat de poursuivre l'élaboration de directives sur la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans la planification multisectorielle et infranationale du développement et de fournir aux États membres une coopération technique pour renforcer leurs capacités en la matière.

13. Le secrétariat est prié de mettre au point un guide régional pour le partage des bonnes pratiques sur l'évaluation des besoins après une catastrophe à l'échelon des pays, notamment sur les possibilités d'utilisation de la nouvelle technologie mobile et d'application des technologies spatiales.

14. Le Comité exprime son soutien au secrétariat en ce qui concerne l'initiative de partenariat public-privé mis en place dans le cadre du Réseau des entreprises durables de la CESAP afin de passer en revue les meilleures pratiques.

15. Le présent mandat du Groupe d'experts de la CESAP sur le développement des statistiques liées aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique venant prochainement à expiration, le Comité recommande que la Commission, à sa soixante-douzième session, soit consultée sur l'éventualité d'étendre le champ dudit mandat au-delà de l'élaboration d'un guide régional sur les statistiques de base relatives aux catastrophes pour englober la promotion de l'application de ce guide.

16. Le Comité exprime sa gratitude au secrétariat pour avoir fourni aux États membres victimes de catastrophes, en temps opportun, des images satellitaires au titre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable et le prie de renforcer encore son soutien régional afin de faciliter l'accès des États membres aux applications des techniques spatiales.

17. Tout en reconnaissant la valeur des services du Mécanisme coopératif régional pour le suivi des sécheresses et l'alerte rapide ainsi que ses centres de service en Chine et en Inde, le Comité recommande au secrétariat d'entreprendre une évaluation de l'impact des sécheresses sur l'agriculture et d'élargir ses services pour incorporer d'autres risques tels que ceux liés au *dzud* et au phénomène climatique El Niño. Le Comité note également la demande formulée par le Bangladesh de participer au pilotage du Mécanisme.

18. Le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG) au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) devant arriver à son terme en 2017, le Comité prie le secrétariat de travailler à un nouveau plan d'action régional élargi pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable au-delà de 2017.

19. La prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui aura lieu à New Delhi en novembre 2016, constitue un événement régional important en matière de gestion des catastrophes et l'un des moyens de promouvoir les applications des technologies spatiales et celles des SIG à la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, le Comité prie le secrétariat d'organiser un forum des principaux acteurs dans le domaine spatial pendant la Conférence ministérielle. Il note avec gratitude que l'Inde offre de fournir au secrétariat tout l'appui nécessaire pour cette manifestation.

20. Vu l'importance du suivi de l'évolution du couvert terrestre dans le temps, le Comité recommande que le secrétariat, avec ses partenaires, aide les États membres à cartographier celui-ci au niveau régional et à renforcer encore leurs capacités pour analyser les changements intervenus. Le Bangladesh, les Fidji, Sri Lanka et le Vietnam ont souhaité être des pays pilotes de cette initiative.

21. Etant donné l'importance de disposer d'une infrastructure résiliente des technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier de réseaux à large bande, pour les interventions en cas de catastrophe et la réduction des risques de catastrophe, le Comité prie le secrétariat d'étendre son action de soutien à la gestion de l'information sur les catastrophes et à la cyber-résilience dans le cadre des efforts de réduction des

risques de catastrophe et de renforcer les synergies entre les TIC et la réduction des risques de catastrophe.

22. Le Comité note avec gratitude que les États membres ont offert leurs données d'expérience, des informations, des outils et des services extrêmement utiles dans le cadre de la coopération régionale, Sud-Sud et Nord-Sud.

II. Compte rendu des travaux

A. Mécanismes régionaux de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

23. Le Comité était saisi du document intitulé « Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 » (E/ESCAP/CDR(4)/1). Les discussions sur ce point de l'ordre du jour se sont déroulées dans le cadre d'une réunion-débat au cours de laquelle des pays ont fait des déclarations.

24. Les personnalités suivantes ont participé à la réunion-débat: M. Inia Seruiratu, Ministre fidjien de l'agriculture, du développement rural et maritime et de la gestion des catastrophes naturelles, M. Singye Dorjee, Directeur du secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) et de la Directrice du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Des déclarations ont été faites par les pays suivants: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Maldives, Pakistan, Philippines et Sri Lanka.

25. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations intergouvernementales ci-après: Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Bureau de la coordination des affaires humanitaires et Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

26. Le Comité a reconnu que le Cadre de Sendai et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigeaient un engagement plus fort en faveur de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et les politiques de développement afin de préserver les acquis du développement en Asie et dans le Pacifique.

27. Reconnaissant que la région Asie-Pacifique était extrêmement exposée aux risques de catastrophe dont beaucoup sont transfrontières, le Comité a noté qu'il fallait renforcer la coopération régionale pour y faire face. Il a noté avec satisfaction le rôle joué par le secrétariat dans la facilitation du partage des données d'expérience entre la SAARC, l'ASEAN et l'Organisation de coopération économique. Il a noté également diverses initiatives portant sur des mécanismes de coopération régionale, notamment l'initiative Cœur de l'Asie-Processus d'Istanbul, le Comité consultatif régional pour la gestion des catastrophes et le Forum des hauts responsables de la gestion des catastrophes de la Coopération économique Asie-Pacifique.

28. Le Comité a donné acte du rôle du secrétariat dans la promotion d'une plus grande convergence entre les initiatives régionales grâce au Mécanisme de coordination régional pour la région de l'Asie et du Pacifique.

29. Il a salué le rôle important joué par le secrétariat en tant que plateforme intergouvernementale multidisciplinaire et multisectorielle des Nations Unies apportant un soutien aux États membres dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des Objectifs de développement durable et en tant qu'instance régionale de centralisation des informations pour le partage des connaissances et des meilleures pratiques, le renforcement des capacités, ainsi que la coopération et la coordination à l'échelon régional.

30. Le Comité a noté que ses recommandations devaient faire l'objet d'un suivi entre ses sessions. À cet égard, le bureau pourrait renforcer les liens entre les diverses initiatives régionales et sous-régionales ayant un rapport avec ses activités.

31. Le Comité a fait part de son soutien au Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes qui facilitait l'accès à l'information et aux sources de données sur les catastrophes aux niveaux régional et mondial par l'élaboration de normes, la mise en place de cadres et de mécanismes appropriés, comme la base de données régionale sur les catastrophes pour l'évaluation multirisque, en particulier pour les pays exposés à des risques élevés et dotés de faibles capacités. Étant donné l'importance des bâtiments et monuments à caractère culturel, le Comité a souligné la nécessité de suivre les directives de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture lors de leur réaménagement.

32. Le Comité a pris note des informations fournies par plusieurs délégations sur les initiatives prises au niveau national dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe, ainsi que des manifestations ci-après, auxquelles les États membres ont été invités à participer: la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (New Delhi, novembre 2016) qui sera précédée de la réunion du Partenariat asiatique sur la prévention des catastrophes de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en novembre 2015, de la Conférence internationale sur l'intégration des aspects touchant à la santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (Thaïlande, mars 2016) et de la réunion des hauts responsables des Ministères de l'agriculture du Pacifique (Fidji, mars 2016).

B. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque

33. Le Comité était saisi du document intitulé « Renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque » (E/ESCAP/CDR(4)/2). Les discussions sur ce point de l'ordre du jour se sont déroulées dans le cadre d'une réunion-débat au cours de laquelle des pays ont fait des déclarations.

34. Les personnalités suivantes ont participé à la réunion-débat: le Directeur du Département des services météorologiques et de réduction des risques de catastrophe de l'OMM et M. Hitoshi Kozaki, Représentant permanent adjoint auprès de la CESAP, Chef du Département des organisations internationales de l'Ambassade du Japon en Thaïlande. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Bangladesh, Chine, Inde, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Pakistan et République de Corée.

35. Le Comité a réaffirmé l'importance des systèmes d'alerte rapide multirisque qui constituaient un outil utile pour renforcer la résilience aux catastrophes et faisaient partie intégrante des stratégies globales de réduction des risques de catastrophe, comme cela était reconnu dans le Cadre de Sendai

et dans le contexte spécifique de l'initiative pour un Réseau international de systèmes d'alerte rapide multirisque, placée sous la direction de l'OMM. Notant que de nombreux risques de catastrophe étaient d'origine transfrontière, le Comité a souligné l'intérêt de la coopération régionale en matière d'alerte rapide et salué l'action du secrétariat dans ce domaine.

36. Il a pris note des progrès accomplis dans le renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide en Asie et dans le Pacifique et fait remarquer qu'il serait possible de renforcer la coopération régionale et le partage d'information pour certaines catastrophes d'origine transfrontière, telles que les inondations des bassins fluviaux, les crues soudaines, les vidanges de lacs glaciaires, les sécheresses et les glissements de terrain.

37. Il a souligné la nécessité de mobiliser et d'informer les populations locales et de veiller à ce que les alertes soient fondées sur des informations scientifiques, afin de garantir l'efficacité des mesures d'alerte rapide. À cet égard, il a salué les initiatives prises pour renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide et apporter un soutien au renforcement des capacités par la coopération bilatérale et régionale, comme l'avaient souligné plusieurs délégations.

38. Le Comité s'est félicité du partenariat de longue date entre la CESAP et l'OMM dans le domaine de l'alerte rapide. À cet égard, il a pris note des progrès accomplis dans le renforcement de la coopération régionale dans le domaine des cyclones tropicaux dans le cadre du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, et salué les efforts de la CESAP et de l'OMM pour créer des synergies entre ces deux plates-formes. Le Comité a par ailleurs noté qu'il fallait renforcer l'assistance et les capacités pour améliorer la planification préalable et les services hydrométéorologiques dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, éventuellement dans le cadre de mécanismes de coopération régionale et Sud-Sud, comme le Comité des cyclones tropicaux de l'OMM pour le Pacifique Sud et le Sud-Est de l'océan Indien.

39. Le Comité a salué l'action du secrétariat pour renforcer la base de connaissances en vue d'activités futures dans le domaine de l'alerte rapide, dont il est fait état dans *l'Asia-Pacific Disaster Report 2015*. Il l'a également félicité pour son action de promotion en faveur de l'adoption de normes et de directives communes régissant l'alerte rapide. À cet égard, il a remercié la CESAP pour son soutien dans la mise en place du Protocole d'alerte commun.

40. Le Comité a reconnu l'importance de la gestion des connaissances, du partage de l'information, de l'utilisation judicieuse des TIC et du renforcement des capacités dans la mise en place de systèmes d'alerte rapide multirisque. À cet égard, le Comité a fait part à nouveau de sa volonté de diffuser ses données d'expérience, ses connaissances techniques et ses bonnes pratiques auprès de ses membres, et a salué le rôle facilitateur du secrétariat dans ce partage du savoir dans le cadre de la coopération régionale et Sud-Sud. Il a également fait sienne l'idée de diffuser au niveau mondial les données d'expérience concernant l'Asie et le Pacifique.

41. Il était important de garantir un financement adéquat pour l'alerte rapide. Il fallait donc se féliciter des activités du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la planification préalable en prévision des tsunamis, catastrophes et changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est ainsi que de l'expansion récente de la portée géographique du Fonds qui englobait désormais les petits États insulaires en

développement du Pacifique. Il fallait également se féliciter du soutien apporté par le Fonds à la mise en place du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie. À ce sujet, un État membre a spécifiquement remercié la CESAP pour les activités menées en partenariat avec le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie en faveur de forums nationaux consacrés à la mousson. L'élargissement de ce dispositif au Pacifique et à l'Asie centrale a également été approuvé par le Comité.

C. Développement sensible aux risques

42. Le Comité était saisi du document intitulé « Développement sensible aux risques en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CDR(4)/3) et de la note d'information intitulée « Disability-inclusive disaster risk reduction » (E/ESCAP/CDR(4)/INF/4).

43. Les personnalités suivantes ont participé à la réunion-débat consacrée à cette question: M. Shahid Ula Mia, Secrétaire adjoint du Ministère bangladais de la gestion des catastrophes et des opérations de relèvement, M. Govind Raj Pokharel, représentant la Commission nationale népalaise de planification et le Directeur régional et représentant de l'Asie et du Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

44. Le Comité a noté qu'il était important d'intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et politiques de développement pour protéger les acquis du développement et prévenir de futurs sinistres en Asie et dans le Pacifique. Il fallait aussi que les communautés, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, participent au processus décisionnel.

45. La nécessité de maintenir les mesures de réduction des facteurs de risque sous-jacents et de prévention de l'apparition de nouveaux risques de catastrophe s'imposait. À cet égard, le Comité a exprimé son soutien au secrétariat quant à la promotion d'initiatives régionales d'apprentissage de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement à long terme, à l'affectation de budgets appropriés et à l'exécution de stratégies de réduction des risques de catastrophe.

46. Le système des Nations Unies et les commissions régionales avaient un rôle important à jouer dans la mise en place de cadres appropriés de politique générale et la promotion de la collaboration entre les organismes spécialisés, notamment pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et encourager les responsables des politiques et les décideurs à prendre en compte la réduction de ces risques dans leurs plans et politiques de développement.

47. Le Comité a félicité le secrétariat pour ses travaux d'analyse, en particulier pour la publication de l'*Asia-Pacific Disaster Report 2015* dont il fallait souligner la pertinence et l'utilité. Le secrétariat était invité à poursuivre ces travaux dans la région pour combler les lacunes existantes en la matière et à publier d'autres éditions de ce rapport.

48. Le renforcement de la résilience aux catastrophes concernait tous les secteurs, y compris le secteur privé ; les initiatives de la CESAP dans le domaine des partenariats public-privé, sous l'égide du Réseau des entreprises durables de la CESAP, méritait donc d'être soutenues.

D. Etablissement des statistiques relatives aux catastrophes

49. Le Comité était saisi du document intitulé « Vers un ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CDR(4)/4). Les discussions sur ce point de l'ordre du jour ont été alimentées par des exposés et par des déclarations de pays.

50. Les personnalités suivantes ont fait des exposés : M. Romeo Soon Recide, Statisticien national adjoint par intérim au Bureau philippin de statistique et M. Agus Wibowo, Co-Président du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, Chef de la Division des données à l'Agence nationale indonésienne de gestion des catastrophes. Le représentant de la Chine a fait une déclaration.

51. Le Comité a noté qu'il fallait développer sérieusement les statistiques relatives aux catastrophes afin de disposer d'une base de référence pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai, éclairer l'élaboration des politiques, guider la planification et la prise de décision dans le contexte de la gestion des risques de catastrophe.

52. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans l'amélioration des statistiques au niveau national et a remercié la Chine pour son offre d'aider à l'élaboration de statistiques relatives aux catastrophes dans les pays en développement à haut risque et dotés de faibles capacités.

E. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe

53. Le Comité était saisi du document intitulé « Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction efficace des risques de catastrophe » (E/ESCAP/CDR(4)/5). Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une table ronde et de déclarations de pays.

54. Les experts suivants sont intervenus dans les discussions: M^{me} Chai Mei, Directrice générale adjointe au Département de la coopération internationale du Ministère chinois des affaires civiles, M. Shantau Bhatawdekar, Directeur associé, Secrétaire scientifique assistant du Système d'observation de la Terre à l'Agence indienne de recherche spatiale, M. Anond Snidvongs, Directeur exécutif de l'Agence thaïlandaise pour le développement de la géo-informatique et des technologies spatiales, M. Santosh Kumar, Directeur du Centre de gestion des catastrophes de la SAARC et le Directeur de la recherche, des applications technologiques et des systèmes de connaissance du Programme d'applications satellitaires opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Les pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Myanmar, Sri Lanka et Viet Nam.

55. Les représentants des organisations intergouvernementales suivantes ont également fait des déclarations: Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

56. Le Comité a souligné le rôle important joué par les applications des technologies spatiales et des SIG dans la réalisation de nombreux Objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai. Il a également relevé les progrès enregistrés par les États membres dans l'utilisation des technologies spatiales et des SIG pour réduire effectivement les risques de catastrophe.

57. Il a noté avec satisfaction le travail accompli par le secrétariat pour combler le manque de capacités nécessaires pour l'utilisation des applications des technologies spatiales et des SIG. Il existait des besoins non encore satisfaits et d'importantes lacunes dans les systèmes d'alerte rapide multirisque des pays en développement s'agissant de l'utilisation de géoportails pour la gestion des catastrophes, des modèles à base spatiale pour les phénomènes météorologiques extrêmes, de la gestion des données géospatiales recueillies à l'aide de drones et de l'absence de procédures opérationnelles normalisées pour l'utilisation de l'imagerie satellitaire dans les interventions d'urgence.

58. Il s'est félicité des efforts accomplis par les États membres dans le cadre de la coopération régionale pour fournir des images satellites aux pays touchés par des catastrophes. Ce type d'appui régional était un excellent exemple de coopération régionale réussie pour faire face aux risques transfrontières. Il a pris note avec satisfaction des engagements pris par les pays membres du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique concernant la fourniture rapide d'images et de produits satellitaires pour les interventions d'urgence.

59. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le secrétariat et les pays pilotes participant à la mise en place du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des sécheresses et l'alerte rapide. Il s'est félicité de l'action menée par les centres de services régionaux du Mécanisme en Chine et en Inde pour la fourniture de données, produits et services d'origine spatiale aux pays pilotes, en commençant par la Mongolie et Sri Lanka. Il a noté avec satisfaction l'appui continu fourni par la Chine et l'Inde pour l'opérationnalisation du Mécanisme.

60. De nombreux autres pays de la région étaient victimes de la sécheresse et d'autres variabilités climatiques comme le phénomène El Niño. À ce propos, des États membres ont formulé des suggestions sur la manière d'intégrer les aspects de la réduction des risques hydrologiques et des risques de catastrophe dans les questions météorologiques afin de tenir dûment compte de la réduction des risques de catastrophe dans le développement durable.

61. Conscient que la cartographie du couvert terrestre régional était un domaine d'action prioritaire qui aidait les décideurs de la région à appréhender la situation du moment, les domaines de développement potentiels et les zones à risque, le Comité s'est déclaré favorable à l'initiative présentée par le secrétariat concernant la cartographie du couvert terrestre régional et s'est félicité du travail déjà accompli par le secrétariat pour en faire ressortir les avantages pour l'action à venir. Il a pris note de l'appui supplémentaire promis par les États membres et les organismes partenaires du secrétariat en offrant les produits dont ils disposaient pour aider à progresser dans ce domaine d'activité.

62. Le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), actuellement en application, arrivant à son terme, il y avait lieu

de le prolonger au-delà de 2017. Cette extension servirait de base pour l'exploitation des applications des technologies spatiales pour suivre la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des Objectifs de développement durable.

63. Le Comité a reconnu l'importance d'infrastructures TIC résistantes, en particulier des communications à large bande, pour la transmission des informations durant les catastrophes. Dans ce contexte, il a formulé l'avis que le secrétariat devrait élargir son action en faisant une plus grande place à la cyber-résilience dans la réduction des risques de catastrophe de manière intégrée, tout en appréciant la prévoyance du secrétariat qui avait regroupé les deux fonctions en une division et l'efficacité avec laquelle celle-ci les avait traitées.

64. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre de la Chine, de l'Inde, de la Thaïlande et du Viet Nam de partager leurs données géospatiales avec les pays touchés par des catastrophes et d'offrir des possibilités de renforcer leurs capacités en matière de gestion des données géospatiales et de réduction des risques de catastrophe.

65. Il a noté avec satisfaction l'offre du Japon de partager les données d'expérience et les bonnes pratiques acquises au cours de la phase 3 de Sentinel Asia et de faire bénéficier les États membres d'images satellites et d'activités de renforcement des capacités.

66. Le Comité a pris bonne note des partenariats établis entre la CESAP et d'autres organismes des Nations Unies, comme le Programme d'applications satellitaires opérationnelles d'UNITAR, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique¹, et des organisations et initiatives mondiales/régionales comme la SAARC, l'ASEAN, Sentinel Asia et le Centre de formation aux sciences et technologies spatiales pour l'Asie et le Pacifique.

F. Examen de l'orientation future du sous-programme

67. Le secrétariat a présenté des informations sur la préparation du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019, qui devait être soumis à l'Assemblée générale. Le cadre stratégique prévoyait notamment l'inclusion des résultats de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement² et des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des mandats régionaux concernant l'intégration économique. La promotion de l'égalité des sexes au niveau régional figurerait dans l'ensemble des sous-programmes.

68. Une délégation a fait observer que les mandats mondiaux devaient se traduire en actions nationales et locales et qu'à cet égard, les commissions

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, n° 33480.

² Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

régionales avaient un rôle important à jouer en favorisant la mise en place de cadres facilitateurs et la collaboration à l'échelon régional.

G. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session

69. Aucun projet de résolution n'a été proposé.

H. Questions diverses

70. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

I. Adoption du rapport

71. Le Comité a adopté le présent rapport sur sa quatrième session le 29 octobre 2015.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

72. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa quatrième session à Bangkok du 27 au 29 octobre 2015.

73. En ouverture de la session, le Comité a observé une minute de silence en hommage aux victimes des catastrophes naturelles qui ont frappé la région. L'Ambassadeur du Népal a fait une déclaration.

74. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution d'ouverture. M. Davletbek Alimbekov, Vice-Ministre kirghize des situations d'urgence, a prononcé un discours de bienvenue. M. Inia Seruiratu, Ministre fidjien de l'agriculture, du développement rural et maritime et de la gestion des catastrophes naturelles a prononcé un discours liminaire. M. Anupong Paojinda, Ministre thaïlandais de l'intérieur, a fait une déclaration liminaire.

75. La Secrétaire exécutive de la CESAP a officiellement présenté aux personnalités l'*Asia-Pacific Disaster Report 2015*.

B. Participation

76. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Palaos, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Tuvalu et Viet Nam.

77. Ont également participé à la session les représentants des Observateurs permanents auprès de la CESAP ci-après: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Belgique et Maroc.

78. Les organismes suivants des Nations Unies étaient représentés: Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Département des affaires économiques et sociales, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour

l'environnement et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

79. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la Santé, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Union internationale des télécommunications, Union postale universelle et UNITAR.

80. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Société asiatique de réassurance et Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique.

81. Étaient également représentés les organismes suivants: Agence des États-Unis pour le développement international, Agence japonaise de coopération internationale, Agence japonaise d'exploration aérospatiale, Agence suisse pour le développement et la coopération, Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Organisation bangladaise de recherche spatiale et de télédétection, Programme international de relèvement et Société du Croissant-Rouge turc.

82. Douze experts des États membres de la CESAP et d'organisations des Nations Unies ont participé aux réunions-débats de haut niveau organisées à l'occasion de la session du Comité.

C. Élection du Bureau

83. Le Comité a élu le bureau suivant:

Président: M. Inia Seruiratu (Fidji)
 Vice-Présidents: M. Davletbek Alimbekov (Kirghizistan)
 M. Santosh Kumar (Inde)
 M^{me} Lenie Duran Alegre (Philippines)
 M^{me} Ariunaa Chadraabal (Mongolie)

D. Ordre du jour

84. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.
5. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques.
6. Développement sensible aux risques.
7. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes.

8. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe.
9. Examen de l'orientation future du sous-programme.
10. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

85. Les réunions et manifestations ci-après se sont tenues dans le cadre de la session:

a) 26-28 octobre 2015: dix-neuvième session du Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable;

b) 26-28 octobre 2015: Réunion d'experts sur les stratégies régionales en faveur du renforcement de la résilience aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique;

c) 27 octobre 2015: présentation officielle de l'*Asia-Pacific Disaster Report 2015*;

d) 27 octobre 2015: troisième réunion de l'Équipe spéciale sur la prévention des catastrophes du Réseau des entreprises durables de la CESAP;

e) 26-27 octobre et 29 octobre 2015: Atelier sur la promotion des TIC pour un développement inclusif et résilient aux catastrophes;

f) 29-30 octobre 2015: troisième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes.

86. De plus, une exposition sur la prise en considération du handicap dans la réduction des risques de catastrophe organisée par la Division du développement social de la CESAP a été présentée les 27 et 28 octobre au Centre de conférence des Nations Unies.

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CDR(4)/1	Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015	4
E/ESCAP/CDR(4)/2	Renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques	5
E/ESCAP/CDR(4)/3	Développement sensible aux risques en Asie et dans le Pacifique	6
E/ESCAP/CDR(4)/4	Vers un ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	7
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CDR(4)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CDR(4)/L.2	Projet de rapport	12
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/HIV/IGM.2/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/HIV/IGM.2/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/HIV/IGM.2/INF/3 (en anglais seulement)	Tentative programme	1
E/ESCAP/CDR(4)/INF/4 (en anglais seulement)	Disability-inclusive disaster risk reduction	6